

Séance du mardi 17 juillet 2018

Date de convocation : 12 juillet 2018

- Personnel communal (complément contrat apprentissage A. LINGELSER)
- Rapport annuel eau - année 2017
- Indemnité gardiennage églises communales
- Syndicat de la Sauldre : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
- Informations et questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre JULIEN, Maire.

Présents : MM. JULIEN - ROUAULT - Mmes LHUILIER - SAINSON - MM. MORCET - DANGER - Mme LOUPIAS - MM. BRIANDET - CHESNEAU - Mmes BOISSIER - DUPUY - BACHELIER - M. BOURSIN

Absents excusés ayant donné procuration : MM. POMA (JULIEN) - DENIZEAU (MORCET) - Mmes AVY (LHUILIER) - BOIS (SAINSON)

Absents : M. BENOIT - Mme LATREILLE

Madame BACHELIER a été nommée secrétaire

PERSONNEL COMMUNAL

CAP ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

Complément délibération du mardi 12 juillet 2018

Madame Laure LHUILIER, Adjointe au Maire, rappelle aux membres présents les termes de la délibération en date du 12 juin 2018 relative à la validation de la demande de Madame Aurélie LINGELSER pour un contrat d'apprentissage par alternance « CAP accompagnement éducatif petite enfance » au sein des structures école « Mes Jeunes Années » et centre de loisirs de la collectivité sur une durée de deux années, soit du 03 septembre 2018 au 31 août 2020.

Madame Isabelle POLLET, responsable des contrats auprès de l'Unité Départementale de Loir-et-Cher, Directrice Centre Val de Loire demande qu'une modification soit apportée à la rédaction du contrat. Madame Aurélie LINGELSER est née le 08 juillet 2002, elle aura donc 18 ans le 08 juillet 2020. La rémunération est fixée comme suit :

| | |
|--|-------------|
| - 03 septembre 2018 au 02 septembre 2019 | 25% |
| - 03 septembre 2019 au 31 juillet 2020 | 37% |
| - 01 août au 31 août 2020 | 49 % |

Le conseil municipal, après exposé du dossier et après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à la modification de la rémunération pour la période du **01 août au 31 août 2020**
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage modifié à intervenir entre la commune, Madame Aurélie LINGELSER et le C.F.A. de la Chambre de métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher ainsi que les pièces se rapportant au dossier

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur Gilles ROUAULT, adjoint au Maire rappelle que le rapport annuel de gestion du service de l'eau potable de la commune de Châtillon-sur-Cher - année 2017 a été transmis en mairie par le délégataire Véolia et que chaque conseiller municipal en a été destinataire

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- se prononce comme suit sur le rapport annuel de gestion du service de l'eau potable de la commune de Châtillon-sur-Cher - année 2017 établi par VEOLIA : 13 pour - 1 abstention - 3 contre

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES

Vu la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales

Vu la circulaire NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011

Vu la circulaire préfectorale en date du 14 mars 2018 précisant les plafonds indemnitaires applicables pour l'année 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide d'attribuer, pour l'année 2018, la somme de 120,97 € aux secteurs paroissiaux de Saint-Aignan et Selles-sur-Cher

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE (SMABS)
Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Monsieur Philippe MORCET, Adjoint au Maire rappelle aux membres présents les termes de la délibération en date du 12 juin 2018 approuvant l'extension du périmètre et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de La Sauldre

Par courrier en date du 14 mai 2018, Monsieur Didier GUÉRIN, président du SMABS précise que la validation des statuts entraînera le renouvellement des membres du Comité Syndical. Chaque commune adhérente devra procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,
- désigne comme suit les délégués :

| Nom - Prénom | Adresse |
|---|--|
| <u>Délégué titulaire :</u> MORCET Philippe | 12 rue des Bertousieux 41130 CHÂTILLON-SUR-CHER |
| <u>Délégué suppléant :</u> BRIANDET Ludovic | 26 rue de la Haie Jallet 41130 CHÂTILLON-SUR-CHER |

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 - colis de Noël : validation par les membres de la commission fêtes et cérémonies de l'offre de la société Valette (21 € le colis)

2 - **pose d'une plaque commémorative au Square des Anciens Combattants :**

- 29 septembre ou 06 octobre 2018 à 10 H 00 (à confirmer)
- réunion préparatoire : vendredi 07 septembre 2018 à 18 H 00

La séance est levée à 19 H 05